

NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°61 Février 2013

Les plantes invasives affectant les Aires Protégées d'Afrique de l'Ouest Gestion pour la réduction des risques pour la Biodiversité

Cette étude a été réalisée pour l'UICN-PAPACO par le Dr Geoffroy Howard (auteur des photos), coordinateur du programme global sur les espèces invasives de l'UICN (geoffrey.howard@iucn.org). Elle vise à identifier les risques d'exposition aux plantes invasives d'un échantillon d'aires protégées d'Afrique de l'Ouest, situées au Burkina Faso et au Ghana, permettant de couvrir du nord au sud un vaste échantillon de biotopes représentatifs de la région. La première partie de l'étude est résumée ici, tandis que les questions relatives à la prévention et au contrôle des invasions seront traitées dans la prochaine NAPA. Tous les résultats l'étude sont disponibles www.papaco.org.

Dans cette lettre : introduction et généralités sur les espèces invasives

Invasion biologique

Il y a invasion biologique quand une espèce non indigène est introduite dans un nouvel environnement (écosystème ou habitat) et se propage, causant des dommages à la biodiversité indigène en cours de conservation. Pour cela, il faut qu'une espèce qui n'est pas représentée dans la végétation d'une zone y pénètre de "l'extérieur", survive et se reproduise, se propage depuis son point d'introduction, se naturalise et se propage plus loin- causant finalement des dégâts.

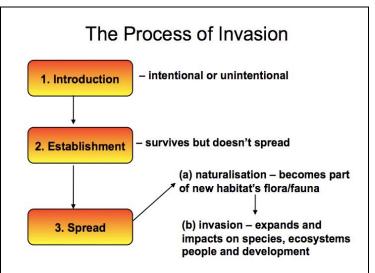


Diagramme du processus d'invasion biologique

L'introduction initiale peut, dans de rares cas, être naturelle ; mais très souvent, l'introduction est associée à des personnes et peut se faire de manière intentionnelle ou non intentionnelle (accidentelle). La plupart des espèces introduites ne survivent pas jusqu'à l'étape suivante d'établissement. Celles qui s'établissent sont capables de se reproduire et peuvent rester où elles ont été introduites- comme d'inoffensifs nouveaux arrivants. D'autres cependant se propageront et se « naturaliseront », ce qui signifie qu'elles s'établiront dans la végétation locale et pourront, avec le temps, être considérées comme des espèces locales- mais ne se propagent pas ou ne font aucun mal. Une faible proportion d'espèces peut se propager plus loin et causer des dégâts à la biodiversité locale : celles-ci sont les envahisseuses.

Ce processus, ainsi que ses étapes qui vont de l'introduction à l'invasion, peut durer des semaines ou des mois, voire des années ou même des décennies ou des siècles (comme dans le cas de certaines espèces

d'arbres). C'est pourquoi nous devons remarquer les nouvelles espèces qui arrivent (espèces exotiques) et se mêlent à la flore d'une aire protégée- et vérifier si ailleurs elles ont une réputation d'espèces invasives. Ce processus s'appelle "invasion biologique", l'espèce devient connue comme « espèce invasive » « espèce exotique invasive » dans ce contexte (mais pas forcément dans d'autres situations). En d'autres termes, une espèce ne doit être appelée espèce invasive que si elle cause réellement des problèmes après avoir franchi toutes les étapes (ci-dessus). Avant de franchir ces étapes ou dans d'autres endroits, elle n'a pas l'étiquette « d'espèce invasive ». Le rapport de l'étude parle des espèces exotiques qui sont arrivées dans les aires protégées et qui sont devenues invasives (les « plantes invasives ») ainsi que de ces espèces exotiques qui sont arrivées (ou ont été plantées) dans les aires protégées et qui ont un passé d'invasion dans d'autres endroits- et peuvent donc devenir invasives plus tard. Cela est arrivé dans certaines aires protégées, particulièrement quand des arbres exotiques ont été plantés pour leur ombre aux portes d'entrée et autour des bureaux et des maisons du personnel ou comme bornes autour des parcs nationaux, des réserves de faune sauvage etc. Ces espèces peuvent rester dans un état non invasif pendant des décennies (ou même des siècles) et ensuite commencer à se propager et à causer des dégâts à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire protégée. Ce délai tardif est parfois appelé la "phase de latence » de l'invasion et peut être dû à la lente adaptation d'une espèce à son nouvel environnement (impliquant parfois l'arrivée pollinisateurs appropriés) avant qu'une semence viable et qui peut être dispersée ne soit produite en quantité suffisante pour commencer la propagation et les étapes suivantes qui causeront des dégâts à la biodiversité.

Les espèces invasives peuvent être des animaux, des plantes ou des micro-organismes (dont les agents de maladies) mais dans le cas de la plupart des aires protégées de l'Afrique Continentale, ce sont les plantes invasives qui causent le plus de dégâts aux espèces indigènes et aux écosystèmes sauvages ou de production. Il y a très peu (ou pas) de mammifères invasifs parmi la faune et la flore indigènes des AP d'Afrique, et peu d'espèces d'oiseaux exotiques qui sont devenus problématiques. Les reptiles et les amphibiens exotiques invasifs sont tout aussi rares sur le Continent alors que plusieurs espèces exotiques de intentionnellement introduites poissons, pour production alimentaire, sont invasives dans certains cas... Parmi les espèces exotiques, les plantes invasives sont celles qui ont les impacts les plus remarquables sur la biodiversité des aires protégées d'Afrique et sont donc l'objet du rapport de l'étude.



Chromolaena odorata: une plante invasive fréquente, ici au PN de Mole (Ghana). Les abondantes têtes de fleurs sont bourrées de graines qui peuvent être dispersées par le vent, l'eau et les animaux (ainsi que les véhicules)

Impacts de l'invasion biologique

Les dégâts causés aux espèces indigènes ou aux écosystèmes par les espèces exotiques invasives sont habituellement le résultat de certaines caractéristiques des envahisseurs qui leurs permettent d'entrer en compétition avec les espèces locales dominantes et d'altérer leur habitat. Parmi ces caractéristiques il y a :

- Un rythme de croissance rapide qui dépasse celui des plantes indigènes,
- De remarquables caractéristiques d'expansion permettant une propagation rapide et élargie des propagules¹,
- De grandes capacités de reproduction, produisant souvent de grandes quantités de graines ou autres propagules,
- Une grande tolérance environnementale, alors que les espèces indigènes existent souvent dans les limites étroites de température, de pluviométrie, de types de sol, etc.,
- Des concurrents efficaces des espèces localespour l'eau, les nutriments, la lumière et l'espace pour se développer,
- Une production de substance allélopathique (par les feuilles, les tiges ou les racines) qui empêchent les autres espèces de germer, pousser ou se reproduire pleinement.



¹ Un **propagule** végétal est un produit végétal qui peut redonner une nouvelle plante complète- par exemple une graine, une spore, un tubercule, une corme, un bulbe, une extension (ramet) ou fragment végétal qui peut pousser dans des conditions idéales. Les propagules peuvent se propager par le vent, les courants d'eau, les marées, les animaux, les personnes, les véhicules et les machines.

de la végétation et de l'écosystème peuvent augmenter tourisme, le logement, la recherche, etc. les risques et les effets des feux sauvages et accroître les dégâts causés par les orages, les inondations et les La seconde voie habituelle d'introduction des plantes sècheresses.

problème des espèces invasives.



J. gossypiifolia au Nord du Ghana

Voies d'introduction et d'invasion

Les espèces exotiques (qui peuvent devenir invasives) pénètrent habituellement dans les aires protégées par deux voies (bien que le nombre total de voies d'introduction possibles soit beaucoup plus grand): la première est l'introduction accidentelle dans les aires dégradées ou inoccupées où elles peuvent facilement s'établir et se propager une fois qu'une population pionnière s'est établie. Ces zones telles que les routes, les bas-côtés des routes, les chemins de fer, les pistes d'atterrissage, les carrières, les sites de

L'invasion d'une plante qui possède l'une ou l'autre de construction, les canalisations, les ruisseaux et même ces caractéristiques conduit à « des dégâts causés à la les entrées formelles des parcs et les aires de parking biodiversité » et cela peut aboutir au déclin ou même à peuvent toutes apporter des propagules sur les sites où l'extinction au niveau local d'espèces natives ou ils peuvent commencer à établir des populations de d'habitats. Les principales plantes alimentaires, les plantes en l'absence de toute compétition. Avec le arbres et les arbustes propices à la nidification et au temps, celles-ci peuvent entrer dans les systèmes de la refuge des animaux sauvages, les plantes qui purifient végétation autochtone et si elles ont une ou plusieurs l'eau et servent de symbiotes à d'autres, celles qui des caractéristiques ci-dessus listées, et à la longue servent d'appui aux grimpeurs et abritent la végétation causer des dégâts à la biodiversité indigène en délicate peuvent aussi être compromises ou même commençant à l'envahir. Ceci est évidemment un appelées à disparaître à cause des espèces invasives. problème pour les responsables des aires protégées Cela peut ainsi nuire à la stabilité des écosystèmes, dont l'objectif de gestion est "la protection" de toutes les aux biens et aux services de l'écosystème ainsi qu'aux espèces indigènes de la zone. Il est important de noter habitats spéciaux- affectant les valeurs réelles pour que presque tous les sites d'introduction sont ces lesquelles une aire protégée à été établie. Dans endroits qui font l'objet d'autres formes de gestion pour certains cas, ces changements au niveau des fonctions une aire protégée- pour l'accès, le transport, le

invasives est la plantation intentionnelle d'espèces exotiques pour les forêts de production, le bornage, Ceci, pour les responsables des aires protégées, est le l'ombre, l'embellissement et même la production alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur des AP. Cela peut être des herbes, des arbustes, des plantes ou des arbres de jardin qui, après un certain temps, s'acclimatent et deviennent alors capables de se propager- particulièrement s'ils ont (ou retrouvent à travers une adaptation progressive à leur nouvel habitat) une ou plusieurs des caractéristiques d'invasion ci-dessus listées. Cela peut être des espèces qui sont bénignes (et non invasives) dans d'autres situations où elles ont des ennemis naturels, mais dans une nouvelle localité sont capables d'exprimer leurs tendances invasives. Ou, pour certaines plantes à fleurs, cela peut prendre des décennies avant qu'un pollinisateur commence à visiter les fleurs et que des graines fertiles soient produites.

> Bien sûr, il y a plusieurs autres voies et vecteurs d'entrée des plantes exotiques dans une AP- comme les personnes et leurs vêtements, les bagages, les objets de commerce, les livraisons, les conteneurs en acier, le matériel de construction, l'évacuation des ordures et des résidus de jardin, les mouvements du bétail, les migrations des animaux sauvages et les évènements naturels comme les orages et les inondations.

Invasions biologiques dans les aires protégées

Au cours du siècle dernier, il était devenu clair pour certains gestionnaires d'aires protégées que les espèces invasives avaient des impacts négatifs sur leurs efforts de conservation à l'intérieur des aires protégées. Un des premiers exemples en Afrique est celui du Parc National de Kruger en Afrique du Sud où



la première liste de plantes invasives (6 espèces d'herbes et de petits arbustes) fut établie en 1937 par Stevenson-Hamilton. Il y a eu une plus grande prise de conscience de l'invasion des plantes dans le PN de Kruger avec l'introduction de plus de science dans la gestion du Parc National, et le nombre des espèces exotiques a été estimé à 372 dans le parc, dont les trois espèces les plus invasives sont Lantana camara, Chromolaena odorata et le cactus Opuntia stricta.

Pendant les années 90, une prise de conscience du risque d'une non gestion des plantes exotiques invasives dans les AP ainsi que la nécessité de réduire l'utilisation des herbicides a conduit à des tentatives (certaines réussies) de contrôle biologique et de contrôle intégré des espèces exotiques envahissant les AP. La réalisation que le Changement Climatique était un facteur qui augmentait les risques que les espèces exotiques s'établissent et deviennent invasives, à laquelle s'ajoute la reconnaissance que le commerce mondial augmentait au même moment en volume et en portée, créant de plus en plus de moyens d'introduction des espèces exotiques, a conduit à la création d'une section sur la gestion des espèces exotiques invasives dans la publication du Congrès des Parcs Mondiaux (Durban, Afrique du Sud, 2004) de la Commission des Aires Protégées de l'UICN (CMAP). Cet article exhortait les responsables des aires protégées à respecter une liste de dix approches venant des Lignes Directrices de l'UICN (ISSG, 2000) et de la Stratégie Globale GISP Aussi pertinentes que ces recommandations puissent sur les Espèces Exotiques Invasives qui peuvent être être, elles sont apparues à un moment où les résumées ainsi qu'il suit :

- gestion des AP.
- 2. Sensibiliser les autres d'invasion des AP.
- et le contrôle utilisé si l'éradication échoue.
- 4. L'introduction de toute espèce exotique dans les invasions... AP et dans les aires avoisinantes doit être légalement interdite.
- réaction rapide doivent être encouragées.
- 6. Un accent particulier doit être mis sur les
- gestion de l'invasion.
- doivent être acceptables d'un point de vue autre. Ces éléments d'influence sont habituellement

- social et éthique et affecter la ne pas biodiversité indigène entreprises humaines.
- 9. La réintroduction d'espèces absentes des AP doit prendre en compte les risques d'invasion.
- 10. Les informations sur l'invasion doivent être partagées entre les gestionnaires d'AP et les autres organismes concernés.



Pistia stratiotes invasive dans un bassin de la Rivière Sissili avec Lemnaceae et Ludwigia stolonifera

gestionnaires et les systèmes de gestion des aires 1. Etablir la prévention, la détection et l'éradication protégées en Afrique n'avaient pas de ressourcesou le contrôle comme objectif prioritaire de humaines, matérielles ou financières- à allouer à cette question. Cependant, la présence d'espèces exotiques agences invasives, particulièrement les plantes. gouvernementales, les communautés locales et progressivement reconnue comme étant un sérieux les entreprises concernées sur les menaces obstacle à l'efficacité de la gestion des AP en Afrique. Certains développent maintenant des systèmes pour 3. La prévention doit être la principale stratégie, identifier les espèces exotiques, reconnaître les mais l'éradication doit être utilisée si elle échoue invasions de plantes et en parler dans l'espoir de pouvoir se préparer à prévenir et à gérer ces

L'importance relative des espèces invasives par 5. Les capacités de détection précoce et de rapport aux autres facteurs qui nuisent aux aires protégées

invasions dans les habitats et les zones Les aires protégées qui conservent la biodiversité en vulnérables ayant une importante biodiversité Afrique sont en proie à plusieurs facteurs qui perturbent les intentions de base des gestionnaires- conserver la 7. Tous les acteurs à l'intérieur et à l'extérieur des biodiversité indigène in situ et, dans la plupart des cas, AP doivent être consultés et impliqués dans la la rendre disponible pour la recherche et le tourisme- au moins en partie. L'importance de ces influences 8. Les méthodes de contrôle et d'éradication négatives varie d'un endroit à un autre, d'un pays à un



« évaluations »):

- Les feux sauvages
- L'abattage illégal (braconnage)
- naturels- pour usage ou vente
- La prospection et l'exploitation minières illégales
- La pollution de l'eau, de l'air et l'évacuation des déchets
- Le pâturage des animaux domestiques
- Les maladies des animaux sauvages et des
- Les orages, sécheresses et inondations sévères
- Les routes et la circulation
- Les invasions biologiques
- Le changement climatique

En général, il n'est pas possible de les classer de quelque manière que ce soit car elles varient d'un endroit à un autre. La présente étude souligne que les biologiques sont susceptibles d'importantes menaces dans chaque AP (certains lieux inaccessibles ou réserves peuvent faire exception). Les menaces d'invasions biologiques sont-elles (ou doivent-elles être) gérées ou non ? Tel est l'objectif de cette étude - en rapport avec une variété d'AP dans une variété de climats en Afrique de l'Ouest. Dans tous les cas, il est évident que sur le continent africain, ces invasions croissent en nombre et en impacts (négatifs) et que les réactions sont variées- de l'inaction à une prévention et une gestion minutieuses.

Dans une évaluation très récente des menaces relatives sur les aires protégées de forêt tropicale (Laurence et al., 2012), une comparaison a été faite des menaces et de leur effets dans 60 AP de forêt dans 36 pays. Les résultats ont été présentés de plusieurs manières, mais il était clair que 70 à 80% des AP ont été affectées d'une certaine manière par les plantes exotiques (il n'y avait aucune référence aux plantes exotiques invasives). L'étendue de ce problème est toujours en train d'être clairement définie car de plus en plus de gestionnaires d'AP ont fini par prendre conscience de ce que les plantes exotiques invasives peuvent représenter comme menace et du fait que leur incidence augmente et que les dégâts causés deviennent plus remarquables.

Une des principales menaces pour les AP d'Afrique, qui peut être exacerbée par les espèces invasives, est celle des feux sauvages et des feux qui se sont échappés des mises à feu contrôlées. Cela arrive pour plusieurs car les plantes invasives poussent habituellement plus vite et produisent plus de matière

(issu des évaluations conduites par l'UICN-Papaco ces végétative que les espèces indigènes qu'elles dernières années, voir www.papaco.org, rubrique envahissent- exacerbant encore plus les feux sauvages et les rendant aussi plus denses. Certaines plantes envahissantes ont des huiles aromatiques inflammables qui contribuent à une propagation violente et rapide des La collecte sans autorisation des produits feux comme le cas de Lantana camara. Il y a aussi la forme de croissance de certaines plantes invasives -Lantana camara en est encore un exemple. L'envahisseur, répandu en Afrique, a été étudié en Australie (dans la forêt sèche qui est l'équivalent de la savane) où non seulement il augmente la puissance du feu, mais il grimpe sur les arbres jusqu'au sommet, portant donc les feux du sol jusqu'en haut - ce qui est beaucoup plus destructif pour les régions boisées sèches.



Une célébrité du monde des invasifs : Lantana Camara

Une autre association est le lien entre les invasions des plantes et le Changement climatique. En agissant ensemble, les impacts de chacun de ces leviers du changement sont combinés et les interactions entre ces deux menaces présentent des défis plus grands pour les conservateurs sur le terrain, particulièrement les gestionnaires des aires protégées. Le plus évident est la survie des espèces invasives lorsque le changement climatique entraîne des changements au niveau local (température, humidité, précipitation) auxquels les espèces indigènes ne peuvent pas s'adapter à temps pour survivre alors que les espèces exotiques invasives, du fait que l'une de leurs caractéristiques fondamentales soit une grande tolérance caractéristiques environnementales, sont capables de survivre et se développer.

Il est prévu que le changement climatique entraîne beaucoup plus de grands orages, des inondations, des mouvements de sable dans les eaux douces et marines- dont toutes peuvent être à l'avantage des espèces envahissantes dont la dispersion sera accrue



espèces de plantes envahissantes est leur habilité importante information relative aux impacts du (préférence parfois) à s'établir dans les aires changement climatique sur l'augmentation de la dégradées, constituant une population bien portante qui fréquence et des impacts des espèces invasives à leur peut ensuite envahir facilement les aires de végétation. liste d'éléments (en constante augmentation) à prendre Le changement climatique augmentera les surfaces des en compte dans leur gestion de tous les jours et dans la zones dégradées en raison des changements de la recherche appliquée dans les AP. pluviométrie et des températures ainsi que l'extinction habitables où les envahisseurs peuvent s'installer. En aires protégées raison de cet aspect général du changement climatique qui entraîne la dégradation des aires, l'agriculture et L'invasion biologique de la biodiversité dans les aires peut-être l'élevage devront aussi être déplacés vers des protégées est un problème complexe car, tout d'abord, zones plus adaptées- augmentant ainsi ou changeant il est souvent difficile de distinguer une nouvelle espèce les routes de commerce des produits agricoles- qui sont de plante (exotique) quand elle est au milieu de la inévitablement des voies pour les espèces invasives. Il végétation indigène en conservation : cela relève a aussi été indiqué que le changement climatique peut souvent de la compétence de spécialistes qui sont supprimer ou changer les signaux dont les plantes rarement disponibles quand on a besoin d'eux. Cela indigènes ont besoin pour fleurir ou germer- réduisant est aussi difficile car la répartition et la diversité des ainsi leurs populations, et pire, laissant des aires espèces invasives dans les AP sont souvent connues dégradées ou les envahisseurs peuvent s'installer.



Mimosa pigra est une plante invasive fréquemment rencontrée dans la région

Une interaction plus subtile est possible si les espèces indigènes essayent de s'adapter rapidement aux nouvelles conditions créées par le changement peuvent ainsi devenir invasives.

avantages pour les envahisseurs biologiques (et même les créer). Les chercheurs engagés dans la biologie de l'invasion font maintenant face à une menace les moyens de répliquer- en général et dans les AP. relatives aux espèces invasives ainsi que de la diversité

grâce à des violents mouvements. Un trait commun des Ainsi, les gestionnaires des AP devront ajouter cette

des espèces locales laissant des habitats nus ou non Traiter la question des espèces invasives dans les

de peu de personnes (souvent à un niveau élevé) trop occupées pour faire le suivi requis afin de reconnaître les plantes exotiques et les espèces potentiellement invasives. Aussi, y a t-il souvent des conflits sur la question de savoir si une plante envahissante peut être utilisée plutôt que supprimée- pour des utilisations diverses qui semblent minimiser les menaces pour la Ainsi, même si ces espèces sont biodiversité. reconnues et que la décision est prise de réduire ou de supprimer leurs impacts négatifs, les solutions ne sont pas toujours connues ou disponibles... ou ne sont pas prioritaires pour la gestion de l'AP.

L'objectif de cette étude est donc de faire un premier pas vers la reconnaissance de certaines plantes courantes qui pourraient être invasives dans une variété d'AP dans des zones sèches à humides. Ce rapport sur l'évaluation rapide des plantes exotiques invasives (ou potentiellement invasives) facilement détectables dans certaines AP en Afrique de l'Ouest couvre une série de types d'écosystèmes allant du Sahel chaud et sec à la forêt tropicale humide, du Nord du Burkina Faso à la côte Sud du Ghana (voir figure 1). Cela permettra de tirer des conclusions qui pourraient climatique, ou si elles y sont aidées en déplaçant des aider les responsables des AP à se préparer pour populations vers de nouvelles zones (« relocalisation prévenir et gérer les invasions de plantes dans gérée ») et ensuite, étant dans un habitat ou même un l'avenir... Sept AP ont été visitées pendant la période écosystème différent, elles deviennent exotiques et d'enquête et des observations faites sur les espèces de plantes exotiques invasives présentes. Les questions liées à l'invasion ont également été abordées avec les changement climatique peut entraîner des gestionnaires d'AP et les autorités en charge des AP à Accra au Ghana.

Dans chaque AP, nous avons rencontré le plus haut supplémentaire et réelle à laquelle ils devront trouver responsable disponible et discuté des préoccupations



et de l'importance de ces espèces dans leur aire avant de faire une petite enquête des zones d'importance pour la biodiversité et de celles susceptibles de contenir des espèces invasives. Cela a été fait en véhicule et aussi à pied, tout le temps étant consacré à la recherche des espèces exotiques et invasives. Chaque fois que cela a été possible, nous avons rapporté nos conclusions aux responsables des AP et discuté de toute autre menace pour la biodiversité que les espèces invasives pourraient exacerber... L'idéal pour une telle évaluation serait de la réaliser sur une année complète afin d'inclure toutes les saisons-particulièrement quand la pluviométrie est limitée ou restreinte à certains mois.

Cela n'a pas été possible dans le cas de cette étude rapide puisqu'elle s'est tenue en saison sèche- qui a été choisie pour faciliter les déplacements à l'intérieur Senna occidentalis et entre les aires protégées. Ainsi, les plantes herbacées et les arbustes exotiques peuvent avoir besoin des pluies pour germer, devenir visibles ou produire des fleurs qui facilitent leur reconnaissance. Nous avons donc probablement raté des espèces qui sont abondantes ou visibles à d'autres moments de l'année...

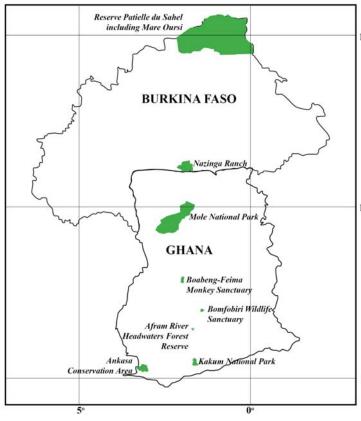


Figure 1. Carte des aires protégées visitées- du Nord au Sud. 15°N est dans l'écosystème du Sahel ; 5°N est dans la zone de forêt équatoriale chaude à fortes précipitations à côté de la côte de l'Océan Atlantique.



Les résultats de l'étude sont présentés en détail sur www.papaco.org

Dans la prochaine NAPA, prévention et traitement des invasions...



Braconnage commercial: ca continue...

source : NotreAfrik.com le 09/01/13)

Plus de 27 kilos de

cornes de rhinocéros, d'une valeur de plus d'un million d'euros, ont été saisis le 6 janvier en Thaïlande et au Vietnam, alors que le braconnage de ces mammifères est en forte augmentation en Afrique pour alimenter le marché asiatique. Le suspect, 56 ans, qui a indiqué avoir transporté les cornes en voiture du Mozambique jusqu'en Ethiopie avant de prendre un avion pour Bangkok, a été interpellé alors qu'il devait embarquer sur un vol pour Hanoï. Dans une autre affaire... les douanes vietnamiennes ont saisi le même jour six morceaux de cornes d'un poids de 16,5 kg. Les cornes qui proviendraient du Mozambique ont été trouvées dans les bagages d'un Vietnamien à l'aéroport d'Ho Chi Minh-Ville. La demande a provoqué une intensification du braconnage en Afrique, principalement en Afrique du Sud, dont le célèbre parc Kruger qui jouxte sur près de 400 kilomètres la frontière du Mozambique...

Compétences en business pour la conservation

Vous êtes responsable de la gestion d'un site naturel du patrimoine mondial ou d'une aire protégées de la liste indicative ? Votre structure gagnerait à acquérir plus de compétences en planification d'affaire ? Si la réponse à ces questions est positive, alors saisissez l'opportunité de participer formation. à une complètement prise en charge, avec les experts en planification de Shell. Pour plus d'info, rendez-vous sur le lien ci-après. La période d'application s'étendra du 11 mars au 6 mai 2013.

http://www.earthwatch.org/europe/our work/corporate/s hell/whs intro/

L'apiculture au service de la conservation : quand des associations environnementales d'Afrique de l'Ouest renforcent leurs capacités...

FFEM (programme de petits financements) mettent un l'arrivée du miel brut au flaconnage et étiquetage ont accent particulier sur le développement d'activités été expliqués aux participants. RDC a été appuyée par apicoles. Ce regain d'intérêt de la part d'ONG locales SENS-Bénin (Solidarité Entreprises Nord-Sud, une peut s'expliquer par plusieurs facteurs tels que les société coopérative d'intérêt collectif) sur les questions revenus potentiels que peut générer cette activité, la de commercialisation et de recherche de débouchés. durabilité de cette alternative économique si celle-ci est SENS écoule actuellement la gamme de produits (en pensée sur le long terme et les opportunités qu'elle flacons ou en vrac, sous forme de pâte à tartiner, dans constitue pour réduire la pression humaine sur les une gamme thérapeutique ou « plaisir », ...) aussi bien ressources naturelles.



Le PPI a organisé, du 18 au 20 décembre 2012, un voyage d'échange d'expériences au sein de l'entreprise (à environ 330 km au nord de Cotonou) au profit de six plantes, celles-ci « nourrissant » les abeilles associations bénéficiant d'une subvention. L'objectif du permettant in fine la production du miel.

voyage était, pour les onze représentants de l'AGEREF-Bala, d'AFAUDEB et d'Impulsion (Burkina Faso), d'ADT et d'AE2D (Togo), et d'AFEL (Bénin) ayant des expériences diverses sur la question (certaines associations démarrant bientôt des activités apicoles quand d'autres produisent et vendent du miel depuis plusieurs années déjà), d'aller s'inspirer de l'expérience de RDC. Au sein de cette structure créée en 2009 collaborent actuellement une soixantaine d'apiculteurs sous le leadership d'Alphonse Worou, apiculteur depuis 1993. Mille ruches sont installées et seront bientôt toutes fonctionnelles au sein de cette entreprise, avec une production annuelle pouvant atteindre 45 litres par ruche. L'approche développée par RDC, basée sur l'entreprenariat, est d'autant plus intéressante que la vision de la structure vise à considérer l'apiculture comme une activité économique pérenne, non comme une activité à mener sur la durée d'un projet précis. Preuve parmi d'autres de l'intérêt de la démarche, Monsieur Worou a été lauréat du prix de l'entreprenariat solidaire de la Fondation Ensemble en 2011.

La miellerie de RDC, fonctionnelle depuis environ une Un nombre croissant de projets soutenus par le PPI- année, a été visitée et les différents processus allant de à Yaoui, Kilibo, dans la commune de Ouèssè que dans les différentes grandes agglomérations du pays (Cotonou, Parakou, Porto Novo, ...). Ainsi, RDC a réalisé en 2011 un bénéfice de plus de 2 millions de francs CFA grâce à la vente des produits issus de l'apiculture. Pour 2012, les estimations au mois de juin indiquaient déjà un chiffre d'affaires supérieur à 2 millions de FCFA.

Au cours de la visite, divers ruchers installés et suivis par M. Worou ont été visités et les participants ont pu toucher du doigt la réalité du fonctionnement de la ruche. Cet apiculteur utilise majoritairement la ruche kenyane en béton qu'il juge durable car résistante aux feux de végétation fréquents dans la zone et d'entretien relativement aisé. Les critères d'identification du site idéal pour l'installation d'un rucher ont pu être discutés et les espèces végétales mellifères présentes ont été identifiées. L'apiculteur a insisté sur la sensibilisation qu'il mène auprès des populations, qu'il s'agisse solidaire « Ruche des Collines, RDC » basée à Yaoui d'apiculteurs ou non, en faveur de la protection des





M. Worou procède également à des enrichissements ruchers.

Concernant la sélection des groupes d'apiculteurs collaborant avec RDC, le système fonctionne sous forme de tontine², chacune d'entre elle comprenant environ 10 membres et possédant une centaine de ruches. Pour ce qui est du choix des bénéficiaires, A. Worou privilégie la collaboration avec des populations vivant au sein de zones où prédominent des portions de forêt dans un état de dégradation relativement poussée car cet apiculteur vise également la revégétalisation et



la réhabilitation de ces sites. Par ailleurs, les zones où le taux de scolarisation des enfants relativement bas constituent aussi les sites de choix pour l'installation des ruches car d'après M. Worou, la production et la vente du miel pourrait générer des ressources dont une partie pourrait utilisée pour couvrir les frais de scolarité.

² RDC signe un contrat avec les bénéficiaires, fourni les ruches et autres équipements nécessaires à la production apicole et s'engage à acheter la production des apiculteurs à un coût généralement plus intéressant que le prix de vente sur le marché local. En retour, les bénéficiaires s'engagent à rembourser progressivement sur 3 ans le montant des équipements reçus, durée au-delà de laquelle les ruches deviennent finalement leur propriété. A partir de ce moment, les bénéficiaires peuvent acheter des parts à RDC et y deviennent membres à part entière. RDC arrive à vendre son miel un peu plus cher que les autres miels en raison de sa qualité généralement meilleure, des miels spécifiques produits et surtout grâce au travail de marketing réalisé en amont par l'entreprise SENS.

En fonction des espèces mellifères majoritairement présentes sur les sites, RDC produit du miel spécifique de Cajou (Anacardium occidentale), de Cosso (le Venn, Pteurocarpus erinaceus), de neem (Azadiratcha indica), d'eucalyptus (Eucalyptus sp.) en plus du miel « mille fleurs » couramment produit par la plupart des apiculteurs.

Les participants ont également pu se mettre dans la peau d'apiculteurs en participant à diverses activités apicoles. Ces derniers ont ainsi pu participer aux transvasements d'abeilles de ruchettes vers des ruches lors de la visite du rucher de la tontine du village d'Ekpa, discuter des précautions spécifiques à prendre lors du transvasement afin d'éviter que les abeilles ne désertent la ruche après le transfert. Des ruches en phase de production de miel ont également été visitées dans le village de Kémon, les différentes catégories d'espèces végétales sur les sites où sont installés les d'abeilles et les différents stades de la production du miel ont été identifiés et le processus de récolte du miel a été présenté par M. Worou et les membres de la tontine de Kémon présents.



Des discussions ont également pu avoir lieu avec des membres des tontines des villages d'Epka et de Kèmon, partenaires de RDC, sur l'organisation des tontines, les contraintes liées à la production apicole, les avantages associées à la pratique d'activités apicoles. Les leçons apprises ont été réciproques, les membres des tontines ayant également pu poser des questions sur les conditions de réalisation de l'apiculture par les membres des associations participant au voyage, notamment l'AFAUDEB dont l'expérience au Burkina en matière d'apiculture commence à être longue.

Enfin, un des intérêts majeurs de ce voyage est qu'il a constitué l'occasion de mettre en contact différents acteurs actifs en matière apicole, laissant la porte



l'émergence d'une apiculture de conservation et d'anacardiers situés aux alentours de l'ancienne durablement génératrice de revenus en Afrique de parcelle agricole, les abeilles semblant favoriser la l'Ouest.

Quand apiculture rime avec conservation: Alphonse Worou raconte ...

Alphonse Worou a tenu à partager avec les participants abeilles et les rendant agressives. au voyage d'échange le lien entre apiculture et expériences de mise en défens et restauration de Un second site visité, une portion de forêt d'environ 1,5 peuplements végétaux que les populations avaient ha fortement dégradée en raison de la surexploitation détruits pour diverses raisons (agriculture, coupe de des ressources naturelles par les populations locales, bois d'œuvre, production de charbon, etc.).

avec l'installation d'un rucher constitué de 24 ruches service forestier local en vue de restaurer le couvert dans une ancienne parcelle agricole. Cette parcelle végétal, A. Worou a installé environ 26 ruches depuis d'un peu moins d'un demi-hectare appartient à son 1997, avec l'idée que des ruches supplémentaires oncle qui l'avait déboisée pour y cultiver et qui s'était puissent être installées par la suite par d'autres plaint auprès d'Alphonse Worou des très faibles habitants de la zone. A l'heure actuelle, la zone contient rendements de ses cultures. Persuadé que cette terre une forêt complètement reconstituée sans qu'aucun était peu propice aux pratiques agricoles en raison de reboisement n'y ait été effectué. Cette régénération ses propriétés, M. Worou parvint à obtenir l'accord de totalement naturelle est le fruit des efforts fait pour son oncle pour installer des ruches en remplacement convaincre les populations riveraines de ne plus y des activités agricoles. Il planta dans le même temps abattre les arbres (ces dernières n'ayant au final pas le diverses essences notamment mellifères afin d'y choix, au risque de se faire attaquer par les abeilles). restaurer la diversité végétale en privilégiant la plantation d'espèces en voie de disparition dans la Conscients de la production apicole obtenue chaque région avec pour objectif que « les générations futures année par A. Worou, ces mêmes populations riveraines puissent également connaître ces espèces ». Au ont également souhaité installer des ruches à exploiter moment du passage des participants au voyage avec l'appui de l'apiculteur dans la zone. Les d'échange, dix ans après le début de ces activités, c'est pépiniéristes de nombreuses contrées du Bénin une forêt plurispécifique reconstituée qui a pu être viennent désormais récolter des graines de certaines visitée.



Le site réhabilité

A chaque récolte (environ 500 litres par an pour l'ensemble du rucher), Alphonse concède une partie de

ouverte à de nouveaux échanges et partage sa production à son oncle, qui lui a de plus fait part de d'expériences qui en définitive devrait contribuer à l'amélioration de la productivité de ses vergers pollinisation de ces derniers. Mieux, ce dernier révèle que la coupe illicite de bois a significativement diminué dans la zone, la présence des abeilles dissuadant les éventuels contrevenants, surtout ceux outillés de tronconneuses, le bruit du moteur irritant fortement les

se trouve en contrebas de la plus haute colline de La première expérience a été débutée en 2002 à Yaoui, Yaoui, Grâce à une autorisation obtenue auprès du

> espèces végétales ne se retrouvant plus ailleurs et des tradipraticiens ont accès à la forêt pour y effectuer des prélèvements rationnels d'échantillons de plantes médicinales ne mettant pas en péril la survie de ces plantes. Cette forêt reconstituée (dite « la forêt d'Alphonse ») est actuellement peuplée de divers espèces animales (agoutis, porc épics, serpents (dont des pythons), antilopes, lézards, lièvres, singes, ...).

> Enfin, autre fait particulièrement intéressant, le cours d'eau traversant la forêt coule plus longtemps durant l'année depuis la reconstitution de cette forêt, réduisant le problème de stress hydrique que connaissait le village par le passé. Les berges de ce cours d'eau ont été renforcées par la végétation et la pêche s'installe progressivement comme activité génératrice revenus au profit des populations locales...

> > Plus d'info: arsène.sanon@iucn.org





Conservation et initiatives locales...

Un site internet a été créé afin de mettre en avant les d'ONG initiatives associations collaborant avec le PAPACO dans le cadre du Territoire projet Conservation et Petites Programme de

Initiatives (PPI.3) tous deux financés par le Fonds français pour l'Environnement mondial.

Le site a également pour objectif de mettre à disposition des organisations de la Société Civile actives en matière de conservation des outils, méthodes et documents utiles ainsi que des d'informations concernant les possibilités de financements ouvertes à ce type de structures.

Pour en savoir plus :

http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/ paco/programmes/ap/projets_et_thematiques/societe_c ivile_et_initiatives_locales_de_conservation/



Réalisation d'une étude sur les financements innovants pour la conservation de la biodiversité

Consultation organisée par le Ministère des Affaires étrangères français

Objet du marché : il est prévu de réaliser une étude relative aux initiatives innovantes pour le financement de la biodiversité et l'identification de mécanismes à fort potentiel (~100 pages) et la rédaction d'une synthèse à l'attention des décideurs et sa traduction en langue anglaise (~20 pages). Cette étude, d'une centaine de pages, aura pour objet de recenser les initiatives innovantes dans le domaine du financement de la biodiversité afin d'identifier in fine le ou les mécanismes à fort potentiel. L'étude procédera à une cartographie et à une analyse de l'ensemble de la gamme d'options financières innovantes en faveur de la biodiversité (v compris mécanismes hors marché), en démontrant l'apport réel et concret de ces instruments (périmètre et acteurs, chiffrage relatif à la levée de fonds potentielle et réelle, méthodologie de calcul utilisée, bonnes pratiques). Elle comprendra également une vue d'ensemble des risques et bénéfices relatifs à l'utilisation de ces mécanismes innovants et proposera des pistes relatives aux principes de sauvegarde et garanties qui pourraient être envisagées. Un ou des mécanismes de financement à fort potentiel biodiversité seront identifiés en reprenant de manière détaillée l'ensemble des éléments mentionnés ci-dessus. L'organisme/les experts sélectionné(s) sera(ont) chargé(s) de produire un document de synthèse (produit attendu d'environ 20 pages), dans un langage adapté aux décideurs politiques et dans un format permettant une large diffusion, notamment dans le cadre des prochaines échéances internationales...

Plus d'info: http://www.boamp.fr/avis/detail/13-15972/0 Contact: emmanuelle.swynghedauw@diplomatie.gouv.fr Date limite de dépôt des dossiers : 28 février 2011

NAPA - CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org

leo.niskanen@iucn.org christine.mentzel@iucn.org

sebastien.regnaut@iucn.org bora.masumbuko@iucn.org beatrice.chataigner@iucn.org youssouph.diedhiou@iucn.org lacina.kone@iucn.org thomas.bacha@iucn.org arsene.sanon@iucn.org florence.mazzocchetti@iucn.org Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)

Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial

UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)

Coordination Programme Aires Protégées

Chargée de programme Climat

Chargée de programme Evaluation des Aires Protégées – Projet BIOPAMA

Chargé de programme Patrimoine Mondial

Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG

Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG

Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN

